



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Évolution de la décentralisation dans les Bouches-du-Rhône

Question écrite n° 8881

Texte de la question

M. Éric Diard interroge Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la répartition des compétences des collectivités territoriales au sein de la métropole d'Aix-Marseille Provence. M. Jean-François Cesarini, rapporteur de la mission d'information sur la préparation d'une nouvelle étape de la décentralisation, avait annoncé « qu'il y aura une loi avant l'été sur la fusion des métropoles et des départements ». Concernant la répartition des compétences entre les différentes collectivités locales présentes sur le territoire de la métropole d'Aix-Marseille Provence, Mme la ministre s'est engagée à reprendre, dans le projet mentionné, les amendements n° 468 et 469 de Mme Mireille Jouve, déposés sur la discussion du projet de loi pour une nouvelle organisation du territoire de la République au Sénat. Il souhaiterait ainsi savoir comment elle envisage d'articuler ces dispositifs avec le reste du projet et quel est l'avancement de cet engagement dans le projet de loi dont il est question.

Texte de la réponse

Le Gouvernement étudie actuellement le rapprochement de métropoles et de départements, y compris dans le cadre du département des Bouches-du-Rhône et de la métropole d'Aix-Marseille-Provence. Si aucune option n'est arrêtée à ce stade, toute réforme qui serait envisagée le serait dans le souci d'un exercice des compétences aux niveaux les plus appropriés, dans l'esprit de l'application du principe de subsidiarité, après une concertation étroite avec les collectivités concernées.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8881

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : [Intérieur \(Mme la ministre auprès du ministre d'État\)](#)

Ministère attributaire : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juin 2018](#), page 4668

Réponse publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11412